

 <p>ACADÉMIE DE RENNES Liberté Égalité Fraternité</p>	<p>Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine</p>	<p>MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2021</p>	<p>Fiche postes à entretien - N° 1 - A FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE ASH</p> <p>Poste : Enseigner en Unité d'Enseignement (IME, DITEP, IEM Rey Leroux, IES Kerveiza, Centre Angèle Vannier, IME Paron/ la Dussetière, Handas)</p> <p>Poste enseignant – Unité du Pôle d'Enseignement pour les Jeunes Sourds</p>
<p>Division du 1^{er} degré - DIV1C</p>			<p>Renseignements : Tél. 02.99.25.11.02</p>
<p>Mail : ce.35div1aff@ac-rennes.fr</p>			<p>Mail : ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr</p>

- **Poste : Enseignant UE**
IME, DITEP, IEM Rey Leroux LA BOUEXIERE, IES Kerveiza RENNES, Centre Angèle Vannier RENNES, IME Paron/La Dussetière DOUGERES, Handas CHARTRES DE BRETAGNE
- **Poste enseignant – Unité du Pôle d'Enseignement pour les Jeunes Sourds**

Modalités de candidatures et entretien

- Lettres de motivation et CV pour le service DIV1C, par mail sur l'adresse : ce.35div1aff@ac-rennes.fr
- Saisie des vœux dans SIAM 1er degré
- Envoi de la présente fiche signée à la circonscription ASH 1er degré pour le 21 avril 2021 (ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr) – Voir fin de la présente fiche
- Commissions d'entretiens en présentiel ou en distanciel courant avril – Convocation adressée sur l'adresse mail académique

Textes de références :

- Loi n°2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé
- Arrêté du 2-4-2009 : Création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé
- Instruction du 23 juin 2016 relative au cahier des charges des unités d'enseignement externalisées des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Cadre général :

Les Unités d'Enseignement (U.E) mettent en œuvre tout dispositif d'enseignement visant à la réalisation des projets personnalisés de scolarisation (P.P.S) des élèves en situation de handicap, dans le cadre de l'accompagnement proposé par les établissements et services médico-sociaux (E.S.M.S, I.E.S, I.M.E, I.E.M., D.I.T.E.P).

Description de la mission :

Les missions d'enseignant s'exercent dans le cadre du référentiel de compétences (BO 2017). Elles relèvent dans le cadre des unités d'enseignement internes et externes, de missions d'enseignement et d'appui conseil auprès des équipes pédagogiques et des partenaires. Dans le cadre de la Prestation en Milieu Ordinaire, en appui à la scolarisation des élèves, l'enseignant est amené à assurer un accompagnement sur une durée déterminée auprès de l'élève, au sein de son établissement scolaire de proximité afin de permettre d'aménager l'environnement scolaire et de prévenir les risques de rupture de parcours pour les élèves bénéficiant d'une orientation vers un accompagnement médico-social.

Compétences et connaissances mobilisables :

- Participer, en collaboration avec l'équipe pluri-professionnelle du dispositif, à l'élaboration, dans le cadre du parcours de formation de l'élève, d'un projet individualisé de scolarisation répondant, aux besoins pédagogiques et éducatifs de chaque élève
- Etre en capacité d'analyser les obstacles rencontrés par l'élève dans le cadre des situations d'enseignement/apprentissage
- Penser et mettre en œuvre la mise en accessibilité des situations d'enseignement/apprentissage
- Avoir une connaissance des divers parcours de scolarisation inclusive
- Connaître et promouvoir les principes de la scolarisation inclusive
- Faire preuve d'une capacité d'écoute, d'échange et d'adaptation permettant un travail en partenariat avec une équipe pluri-professionnelle

Poste : Enseignant UE

IME, DITEP, IEM Rey Leroux LA BOUEXIERE, IES Kerveiza RENNES, Centre Angèle Vannier RENNES, IME Paron/La Dussetière DOUGERES, Handas CHARTRES DE BRETAGNE

Spécificités :

Le calendrier de fonctionnement de ces établissements médico-sociaux, peut différer de celui des établissements scolaires (périodes d'ouvertures se prolongeant en juillet et réouverture de l'établissement parfois fin août). Des formations et réunions de fonctionnement, de services et/ou de projets sont régulièrement organisées sur ces périodes. La participation des enseignants est vivement souhaitée.

De la même façon, les réunions de synthèses ou de service des établissements se déroulent parfois en fin de journée (jusqu'à 18h30). Il est attendu que les enseignants, en fonction des services sur lesquels ils sont positionnés, soient présents.

➤ Enseigner en IME (Institut Médico Educatif)

Public accueilli : élèves de 6 à 20 ans, déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés, scolarisés partiellement ou totalement à l'IME dans le cadre d'une unité d'enseignement à l'interne ou externalisée. L'enseignant peut également intervenir dans une école ou un établissement scolaire auprès d'un élève et de l'équipe pédagogique au titre de la Prestation en Milieu Ordinaire ou en soutien d'une scolarisation partagée.

Le projet global de l'élève repose sur un accompagnement éducatif, médical et pédagogique

➤ Enseigner en DITEP (Dispositif Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique)

Public accueilli : Enfants, adolescents et jeunes adultes qui, bien que leurs potentialités intellectuelles et cognitives soient préservées, présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Ces élèves ne présentent à priori pas de déficience intellectuelle. Les troubles du comportement sont prégnants (Attachements douloureux, attitudes de retrait, de passivité, renfermement sur soi, difficultés d'attention, de concentration, de langage et d'élaboration de la pensée, instabilité motrice, sentiments de persécution, d'intrusion, d'abandon ...)

➤ Enseigner en IEM Rey Leroux LA BOUEXIERE (Institut d'Education Motrice)

Public accueilli : élèves présentant une situation de polyhandicap et pluri handicaps (plusieurs troubles associés : moteurs, cognitifs, troubles du comportement et du psychisme, visuels et auditifs)

L'enseignant devra assurer un encadrement pédagogique dans les apprentissages visant les paliers 1 ou 2 du socle commun. Il est le garant de la conception, de la mise en œuvre et de la régulation des projets d'apprentissage des élèves concernés, dans le cadre des programmes nationaux. Les temps de scolarisation peuvent avoir lieu sur site au sein de l'UE ou dans le cadre de l'UE externalisée à l'école de LA BOUEXIERE.

➤ **Enseigner au Centre Angèle Vannier RENNES**

Etablissement médico-social de statut privé, géré par l'association des Pupilles de l'Enseignement Public d'Ille & Vilaine (PEP Brétil' Armor - Association loi 1901 reconnue d'utilité publique) Le Centre Angèle Vannier assure la prise en charge globale, pédagogique, éducative et thérapeutique des enfants, adolescents et jeunes adultes, âgés de 3 à 20 ans, déficients visuels ou aveugles d'Ille & Vilaine. Il est implanté dans le groupe scolaire "Albert de Mun" (Rue Albert Martin à RENNES) dont il partage les locaux.

L'enseignant devra avoir une bonne maîtrise de l'informatique adaptée et des outils de compensation du handicap tel que le braille. Il/elle participera aux formations nécessaires si tel n'était pas le cas.

➤ **Enseigner à Kerveiza RENNES**

Public accompagné : Élèves sourds ou TSLE (Troubles Sévères Langage Ecrit) ou TSLO (Troubles Sévères Langage Oral) scolarisés dans leur établissement de référence.

Le S.S.F.E.S (Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarité) a pour mission de soutenir l'inclusion scolaire et sociale des enfants et adolescents déficients auditifs âgés de 3 à 20 ans.

L'enseignant sera amené à proposer une ou deux séances de remédiation pédagogique par semaine aux élèves, travailler en relation avec l'enseignant de la classe de référence pour développer des outils et des réponses pédagogiques adaptés aux troubles des élèves. Il devra également préparer et animer des séances de sensibilisations aux troubles des élèves pour les équipes enseignantes, les camarades de classe.

Il est nécessaire d'avoir certaines notions en LSF pour pouvoir communiquer avec les jeunes sourds. Le poste nécessite d'être en déplacement toute la semaine sur Rennes et une partie du département auprès des élèves dans leurs établissements scolaires.

➤ **Enseigner sur l'UE IME Paron et la Dussetière (Fougères)**

Dispositif d'appui à la scolarisation des élèves au sein des UE de l'IME DE PARON Polyhandicap (Fougères) et de l'IME LA DUSSETIERE (déficience intellectuelle- Lécousse) .

L'enseignant devra assurer un encadrement pédagogique dans les apprentissages visant les paliers1 ou 2 du socle commun. Il est le garant de la conception, de la mise en œuvre et de la régulation des projets d'apprentissage des élèves concernés, dans le cadre des programmes nationaux. Emploi du temps sur 8 demi-journées, en alternant les interventions sur les deux établissements selon un emploi du temps défini, mercredi matin travaillé.

➤ **Enseigner à l'IME Handas (Chartres de Bretagne)**

Le poste est implanté au sein de l'Institut d'Education Motrice (I.E.M) HANDAS à CHARTRES-DE-BRETAGNE

La mission s'exerce auprès d'élèves polyhandicapés scolarisés au sein de l'institut de et sa partie externalisée en proximité. Elle s'inscrit dans la démarche de Réponse Accompagnée Pour Tous (Art 89 de la Loi de modernisation de notre système de santé) pour le volet appui à la scolarisation des élèves polyhandicapés en milieu ordinaire. L'enseignant devra assurer un encadrement pédagogique dans les apprentissages visant les paliers1 ou 2 du socle commun avec un objectif pour certains élèves une validation partielle à complète du CFG. Il est le garant de la conception, de la mise en œuvre et de la régulation des projets d'apprentissage des élèves concernés, dans le cadre des programmes nationaux. Emploi du temps sur 8 demi-journées, mercredi matin travaillé.

Supérieur hiérarchique direct : IEN ASH 1^{er} degré

Titres requis et modalités de nomination

Priorité aux enseignants titulaires du CAPPEI (Parcours « enseigner en UE »)

Il peut être nécessaire (pour la PMO et les Unités d'enseignement externalisées) d'être titulaire d'un permis B

**Poste enseignant spécialisé – Unité du Pôle d'Enseignement pour les Jeunes Sourds
Dispositif pour la scolarisation des élèves en situation de handicap « Troubles des Fonctions Auditives »
avec option d'un parcours d'enseignement bilingue LSF/LF**

Implantation : Le poste est implanté au sein de l'école élémentaire Chateaugiron-Landry à RENNES.

S'agissant d'une Unité du Pôle d'Enseignement pour les Jeunes Sourds inscrite dans un parcours de scolarisation bilingue en LSF/ LF en partenariat avec l'établissement médicosocial KERVEIZA, les candidats devront adresser une lettre de motivation et un CV et seront convoqués devant une commission d'entretien présidée par l'IEN ASH parcours 1^{er} degré, après la saisie des vœux.

Références :

- Loi n°2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Décret n° 2006-503 du 3 mai 2006, relatif à l'éducation et au parcours scolaire des jeunes sourds
- Circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015 (BO n° 31 du 27/08/15) - Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier degré et le second degré.

Définition du poste

Enseignant du premier degré, titulaire du CAPPEI (Certificat d'aptitude pédagogique aux pratiques de l'éducation inclusive-parcours d'approfondissement TFA) ou du CAPA-SH option A. A défaut, le/la postulant(e) s'engage à valider la certification au cours de la première année d'exercice sur le poste. **La/le titulaire doit obligatoirement maîtriser le niveau B2+/C1 du CECR en LSF.**

Obligations de service : Obligations réglementaires de service du corps

Cadre réglementaire

L'Unité du Pôle d'Enseignement pour les Jeunes Sourds est un dispositif qui accompagne des élèves sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation. C'est un dispositif d'inclusion collective, fondé sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques du groupe Pôle d'enseignement, d'inclusions individuelles et de périodes de découverte et de formation dans le milieu professionnel.

Missions

- Mettre en œuvre les parcours individualisés des élèves dans une perspective de réponses souples et évolutives adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe.
- Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves.

Fonctions

Sous la responsabilité de l'IEN de circonscription et de l'IEN-ASH :

- Organiser le dispositif et l'adaptation des enseignements en référence aux objectifs du socle commun et plus particulièrement veiller à la construction de compétences sociales et de l'autonomie.
- Concevoir un projet de fonctionnement pour l'Unité du Pôle d'Enseignement pour les Jeunes Sourds, articulé avec le projet de l'établissement ou de l'école.
- Organiser le travail des élèves handicapés en fonction des PPS et en lien avec l'ESS.
- Enseigner aux élèves du dispositif Unité du Pôle d'Enseignement pour les Jeunes Sourds et en assurer la coordination.
- Favoriser la participation des élèves de l'Unité du Pôle d'Enseignement pour les Jeunes Sourds aux activités pédagogiques, éducatives et professionnelles dans les classes.
- Faciliter l'enseignement des professeurs en leur fournissant informations et appui pédagogiques.
- Coordonner les emplois du temps des élèves ainsi que les interventions des personnels de services spécialisés.
- Coordonner les accompagnements par l'auxiliaire de vie scolaire.

- Favoriser en équipe la préparation de l'orientation (collège) et de l'insertion professionnelle (lycée professionnel).
- Participer aux réunions de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) de chaque élève handicapé.

Compétences

- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap.
- Posséder une bonne connaissance de l'orientation à l'issue de la scolarité en primaire
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel.
- Savoir mettre en œuvre en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé.
- Etre en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluri catégorielle.
- Avoir le sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication.
- Savoir faire preuve de discrétion dans le strict respect de l'obligation de réserve professionnelle.

→ Fiche à transmettre après signature à la circonscription ASH 1er degré pour le 21/04/2021 – adresse courriel : ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr

**Poste : Enseignant UE
IME, DITEP, IEM Rey Leroux LA BOUEXIERE, IES Kerveiza RENNES, Centre Angèle Vannier RENNES,
IME Paron/La Dussetière DOUGERES, Handas CHARTRES DE BRETAGNE**

Poste : enseignant – Unité du Pôle d'Enseignement pour les Jeunes Sourds

Nom	
Prénom	
Adresse académique	

Vu et pris connaissance le

Signature